

Réponse du Conseil administratif à la motion du 16 janvier 2013 de MM. Eric Bertinat, Michel Amaudruz, Thomas Bläsi, Christo Ivanov, Jacques Pagan, Pascal Rubeli et Olivier Tauxe: «Pour une Ville de Genève pionnière en matière d'encouragement à l'intégration des étrangers».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que, le 24 avril 2005, 52,3% des électeurs genevois ont approuvé l'initiative constitutionnelle IN 123 «J'y vis, J'y vote: la cadette» accordant aux étrangers le droit de vote en matière communale;
- que, depuis lors, les étrangers domiciliés régulièrement en Suisse depuis huit ans peuvent voter et signer des initiatives et des référendums dans leur commune de domicile (art. 42, al. 1, de la Cst-GE) où ils sont également électeurs (art. 3 LEDP);
- que, en Ville de Genève, 35 277 ressortissants étrangers bénéficient ainsi du droit de vote au niveau communal;
- que, malheureusement, au contact de nombreux étrangers bénéficiant en théorie du droit de vote communal, on s'aperçoit que beaucoup d'entre eux ignorent s'ils en ont l'exercice et, cas échéant, comment l'exercer, dès lors que l'information à ce sujet est manifestement insuffisante;
- que cela corrobore les lacunes constatées dans le cadre du «Rapport sur l'évolution de la politique d'intégration de la Confédération» du Conseil fédéral du 5 mars 2010, dit «Rapport Schiesser», qui fait justement état du fait qu'une partie des étrangers vivant en Suisse sont insuffisamment informés de leurs droits et devoirs et qu'il faut y remédier;
- que le développement de la citoyenneté des étrangers et de leur participation à la vie publique font partie des objectifs stratégiques imposés par la Confédération via les programmes d'intégration cantonaux (PIC 2014-2017) en cours de développement dans le cadre de la mise en œuvre du susdit «Rapport Schiesser»;
- que le Programme d'intégration cantonal genevois (PIC) en cours de rédaction prévoit un renforcement de la collaboration entre le Canton et les communes pour ce qui est de la promotion de l'intégration des étrangers;
- que, actuellement déjà, les autorités sont censées favoriser la participation des étrangers à tous les domaines de la vie publique (préambule de la loi sur l'intégration des étrangers du 28 juin 2001 (LIetr);
- que le Bureau de l'intégration a d'ailleurs pour mission d'aider à promouvoir, en s'appuyant sur les organismes publics ou privés existants concernés

par l'intégration, l'accès des étrangers à tous les vecteurs d'intégration (art. 2 LIÉtr);

- qu'une meilleure intégration des étrangers, notamment par l'exercice du droit de vote communal, leur permettra d'obtenir plus facilement la naturalisation suisse;

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif, cas échéant en concours avec le Bureau de l'intégration, d'entreprendre toutes démarches utiles, en passant notamment par les maisons de quartier, les bibliothèques et les associations concernées, afin d'informer les étrangers qui en sont bénéficiaires tant de l'existence de leur droit de vote que de ses modalités d'exécution par, notamment, l'organisation d'une votation fictive, d'une campagne d'affichage et de sensibilisation, l'édition d'un numéro spécial de *Vivre à Genève*, la distribution de brochures, etc.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis 2005, les personnes qui ne possèdent pas la nationalité helvétique ont la possibilité de voter et d'élire leurs représentant-e-s au niveau communal. Mais leur participation, tout comme celle des jeunes de moins de 30 ans, est actuellement en dessous de la moyenne, elle-même peu élevée. Par exemple, lors de l'élection du Conseil municipal de la Ville de Genève en 2011, le taux de participation de l'électorat étranger était de 25%, alors que le taux de participation global atteignait 35,7%. Il est pourtant essentiel que l'ensemble de la population soit représenté lors des choix politiques.

Le Conseil administratif partage pleinement les préoccupations exprimées par les motionnaires. En adoptant, en juillet 2014, une politique municipale en matière de diversité, il a reconnu l'importance d'encourager activement la participation citoyenne de toutes et tous, afin non seulement de renforcer le sentiment d'appartenance à la cité mais aussi de contribuer au bien vivre ensemble. Il s'agit cependant d'un travail de longue haleine, qui ne doit pas se circonscrire aux périodes électorales, mais qui nécessite d'être développé au quotidien, dans les quartiers et les lieux de vie de notre commune.

Afin de répondre à cette motion et d'encourager les étranger-ère-s ayant le droit de vote à utiliser ce droit, plusieurs actions ont été initiées.

Dès l'automne 2014, la Ville s'est ainsi associée au projet de l'Université populaire albanaise (UPA) «Vivre sa citoyenneté à Genève» qui visait justement à inciter les personnes étrangères détentrices du droit de vote au niveau communal et/ou naturalisées après 2011 à faire usage de leurs droits politiques lors des scrutins à venir. Dans ce cadre, l'UPA a notamment mis sur pied au mois

de novembre une visite guidée de l'Hôtel de Ville (au moment où se tenait une séance du Conseil municipal) ainsi que deux séances d'information au Palais Eynard en présence de représentant-e-s des différents partis.

Au début du mois de février 2015, le département des finances et du logement a édité une brochure d'informations intitulée «Ma commune, mes droits politiques: un guide pour mieux comprendre la citoyenneté». Cette publication présente de manière simple le système politique suisse, le fonctionnement communal ainsi que les droits politiques de chacun-e. Elle a été envoyée aux 8000 personnes de nationalité étrangère ayant acquis le droit de vote au niveau communal depuis 2011. Elle a également été adressée à de nombreuses maisons de quartier, aux bibliothèques municipales ainsi qu'à plusieurs associations intéressées par la thématique.

Enfin, du matériel de vote fictif sera mis à disposition des partis pour leurs stands de campagne électorale dès le mois de mars 2015. Il permettra d'expliquer de manière très concrète aux citoyen-ne-s les modalités et la marche à suivre pour voter.

Ce travail de sensibilisation et d'information sera poursuivi dans les années à venir, notamment par le biais de projets menés ou soutenus par le pôle Egalité et Diversité du Service Agenda 21 – Ville durable, en charge de la mise en œuvre de notre politique municipale en matière de diversité.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno